



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

ASSURER L'AVENIR DE L'UKRAINE

Rapport du Comité permanent des affaires étrangères et
du développement international

L'honorable Ahmed Hussen, président

AVRIL 2026
45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : www.noscommunes.ca

ASSURER L'AVENIR DE L'UKRAINE

Rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

**Le président
L'hon. Ahmed Hussen**

AVRIL 2026

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

AVIS AU LECTEUR

Rapports de comités présentés à la Chambre des communes

C'est en déposant un rapport à la Chambre des communes qu'un comité rend publiques ses conclusions et recommandations sur un sujet particulier. Les rapports de fond portant sur une question particulière contiennent un sommaire des témoignages entendus, les recommandations formulées par le comité et les motifs à l'appui de ces recommandations.

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

PRÉSIDENT

L'hon. Ahmed Hussen

VICE-PRÉSIDENTS

L'hon. Michael D. Chong

Alexis Brunelle-Duceppe

MEMBRES

Ziad Aboultaif

L'hon. Mona Fortier

L'hon. Steven Guilbeault

Shelby Kramp-Neuman

L'hon. Robert Oliphant

Lianne Rood

Anita Vandenbeld

AUTRES DÉPUTÉS QUI ONT PARTICIPÉ

Karim Bardeesy

L'hon. Bill Blair

Peter Fragiskatos

Cheryl Gallant

Brendan Hanley

Kurt Holman

Tamara Kronis

Viviane Lapointe

James Maloney

Doug Shipley

GREFFIER DU COMITÉ

Simon Larouche

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Recherche et éducation

Allison Goody, analyste

Billy Joe Siekierski, analyste

LE COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

a l'honneur de présenter son

SEPTIÈME RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le mardi 23 septembre 2025, le Comité a étudié la réponse du Canada à l'invasion illégale de l'Ukraine par la Russie et a convenu de faire rapport de ce qui suit :

TABLE DES MATIERES

LISTE DES RECOMMANDATIONS	1
ASSURER L'AVENIR DE L'UKRAINE	3
Introduction	3
Tentative de la Russie pour effacer l'identité ukrainienne	4
Un programme systématique	4
La Coalition internationale pour le rapatriement des enfants ukrainiens	7
Les outils nécessaires pour assurer la protection et la reddition de comptes	8
Conclusion : une paix juste et durable pour l'Ukraine	10
ANNEXE A : LISTE DES TÉMOINS	15
DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT	17

LISTE DES RECOMMANDATIONS

À l'issue de leurs délibérations, les comités peuvent faire des recommandations à la Chambre des communes ou au gouvernement et les inclure dans leurs rapports. Les recommandations relatives à la présente étude se trouvent énumérées ci-après.

Recommandation 1

Que le gouvernement du Canada, en s'appuyant sur le renouvellement de son engagement relatif à l'opération UNIFIER, continue de fournir un appui à multiples facettes à l'Ukraine pour sa défense, sa sécurité à long terme, sa démocratisation et sa reconstruction, et que le Canada maintienne un régime de sanctions robuste à l'encontre de la Russie et collabore de près avec ses partenaires pour contrer le contournement des sanctions par la Russie. 12

Recommandation 2

Que le gouvernement du Canada continue d'utiliser tous les outils diplomatiques à sa disposition pour appuyer les efforts destinés à assurer le rapatriement immédiat, inconditionnel et en toute sécurité de tous les enfants ukrainiens sous contrôle russe à leurs familles et à leurs communautés. 12

Recommandation 3

Que le gouvernement du Canada maintienne son rôle de leadership au sein de la Coalition internationale pour le rapatriement des enfants ukrainiens. 13

Recommandation 4

Que le gouvernement du Canada finance des programmes, des initiatives de recherche et des organisations de confiance dont la mission est de retrouver, localiser, secourir, réintégrer et réhabiliter les enfants ukrainiens ayant été déplacés de force, déportés illégalement, transférés ou enlevés par le gouvernement de la Russie, ainsi que des mécanismes internationaux de reddition de comptes. 13

Recommandation 5

Que le gouvernement du Canada exerce son influence diplomatique pour demander que le rapatriement en toute sécurité de tous les enfants ukrainiens à leurs familles et à leurs communautés soit une condition fondamentale de tout règlement négocié de la guerre.

13



ASSURER L'AVENIR DE L'UKRAINE

INTRODUCTION

Depuis le lancement de son invasion à grande échelle de l'Ukraine, le 24 février 2022, la Fédération de Russie ne montre aucun signe indiquant une volonté de mettre fin à son agression et manifeste un mépris constant du droit international. Lorsqu'il a recueilli les témoignages d'experts ainsi que de représentants du ministère en novembre 2025, le Comité permanent des affaires étrangères et du développement international de la Chambre des communes s'est fait dire que les forces russes « bombardent et pilonnent des zones civiles éloignées de la ligne de front », tout en ciblant délibérément les infrastructures énergétiques tous les jours¹. L'ambassadeur de l'Ukraine au Canada, Andrii Plakhotniuk, a mentionné que son pays appuie fermement « les efforts du président [Donald] Trump pour mettre fin immédiatement aux combats sur la ligne de front actuelle, mais [que] c'est la Russie qui fait continuellement obstacle au processus de paix² ». Une représentante d'Affaires mondiales Canada a confirmé que la Russie poursuit « ses exigences maximalistes³ ».

Faisant fond sur son propre travail de la dernière législature⁴ ainsi que sur celui de son Sous-comité des droits internationaux de la personne⁵, le Comité a décidé d'utiliser cette étude pour continuer à mettre en lumière l'un des aspects les plus troublants de cette guerre : la déportation et le transfert illégaux d'enfants ukrainiens par les autorités russes⁶. Autrement dit, ces enfants sont enlevés, par le biais de méthodes qui, selon des mécanismes internationaux, sont systématiques et généralisées. Une fois sous contrôle

1 Chambre des communes, Comité permanent des affaires étrangères et du développement international (FAAE), [Témoignages](#), 18 novembre 2025, 1105 (S.E. Andrii Plakhotniuk, ambassadeur de l'Ukraine au Canada, Ambassade de l'Ukraine).

2 *Ibid.*, 1110.

3 FAAE, [Témoignages](#), 18 novembre 2025, 1205 (S.E. Jocelyn Kinnear, directrice générale, Équipe spéciale sur l'Ukraine, ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement).

4 FAAE, [Le rappel au réel : Le monde d'après le 24 février 2022](#), 14^e rapport, 44^e législature, 1^{re} session, avril 2023; et FAAE, [La guerre d'agression illégale de l'État russe contre l'Ukraine](#), 10^e rapport, 44^e législature, 1^{re} session, février 2023.

5 Sous-comité sur les droits internationaux de la personne du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international (SDIR), [Mise à jour sur le déplacement forcé d'enfants ukrainiens par la Russie](#), communiqué, 11 décembre 2024; et SDIR, [Déclaration : Déplacement forcé d'enfants ukrainiens par la Russie](#), communiqué, 1^{er} décembre 2023.

6 FAAE, [Procès-verbal](#), 23 septembre 2025.



russe, les enfants ukrainiens sont illégalement adoptés ainsi que soumis à un endoctrinement et à des tentatives de russification, notamment par leur assujettissement au programme scolaire et leur envoi dans des camps d'entraînement militaire — « tout cela pour transformer leur identité⁷ ». Le Comité s'est fait dire que, en effaçant l'identité de ces enfants, la Russie essaie de « détruire » l'avenir de l'Ukraine⁸.

TENTATIVE DE LA RUSSIE POUR EFFACER L'IDENTITÉ UKRAINIENNE

Un programme systématique

En novembre 2025, l'Ukraine estimait qu'approximativement 20 000 enfants avaient été déportés vers le territoire russe⁹. À cette date, 1 819 enfants avaient été rapatriés en Ukraine¹⁰. La Russie a commencé à transférer et à déporter illégalement des enfants après l'annexion illégale de la région de la Crimée en 2014¹¹, et, selon les témoignages, ces actes font partie intégrante d'une stratégie globale de la Russie, destinée à assujettir l'Ukraine.

Il est extrêmement difficile de déterminer le nombre exact d'enfants à risque en raison du manque de transparence de la Russie et de son refus d'autoriser l'accès international¹². La Russie bloque les efforts déployés pour confirmer l'identité de ces enfants et régler les cas en altérant leurs renseignements personnels, de sorte qu'il est impossible pour l'Ukraine de retrouver les enfants et de demander leur rapatriement¹³. Il y a également diverses circonstances complexes qui entrent en jeu. Des enfants ont été envoyés dans des camps et des sanatoriums, d'autres ont été retirés des orphelinats et des institutions. Certains enfants sont capturés en plein combat. Il arrive aussi que des enfants soient séparés de leur famille lors du processus de « filtration » russe auquel ont été soumis des civils

7 FAAE, [Témoignages](#), 18 novembre 2025, 1115 (S.E. Andrii Plakhotniuk).

8 *Ibid.*, [1130](#).

9 *Ibid.*, [1115](#).

10 *Ibid.*, [1105](#). Selon Bring Kids Back, une initiative du président ukrainien, 2 047 enfants avaient regagné l'Ukraine après leur déportation, leur transfert forcé et l'occupation temporaire en date du 11 mars 2026. Voir Bring Kids Back, [Protecting Children from Russian Terror](#) [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

11 FAAE, [Témoignages](#), 18 novembre 2025, 1205 (S.E. Jocelyn Kinnear). Selon l'initiative [Bring Kids Back](#), la séparation des familles et la déportation systématique d'enfants ukrainiens des territoires occupés ont débuté en 2015 et se poursuivent de façon beaucoup plus importante depuis l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie en 2022 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

12 FAAE, [Témoignages](#), 25 novembre 2025, 1145 (Caitlin Howarth, directrice de l'analyse des conflits, Yale School of Public Health Humanitarian Research Lab).

13 FAAE, [Témoignages](#), 18 novembre 2025, 1115 (S.E. Andrii Plakhotniuk).

ukrainiens lors des procédures d'évacuation ou lorsqu'ils cherchaient à s'éloigner des combats¹⁴.

Mykola Kuleba, chef de la direction de Save Ukraine, un organisme qui porte secours à ces enfants et aide les familles touchées par la guerre, travaille dans le domaine de la protection de l'enfance depuis 26 ans. Cette expérience lui fait croire que l'enlèvement, l'endoctrinement et la militarisation systématiques des enfants ukrainiens par la Russie constituent « l'un des pires crimes de traite des enfants de l'histoire moderne¹⁵ ». Son témoignage souligne que cette situation ne devrait pas être vue comme un dommage collatéral de la guerre, mais plutôt considérée comme le résultat d'une politique délibérée et des actes d'une « machine d'État conçue pour effacer une génération¹⁶ ».

Cette machine, a expliqué M. Kuleba, poursuit deux objectifs. Le premier objectif stratégique de la Russie « consiste à militariser les enfants ukrainiens, en particulier les garçons, et à les entraîner dans des camps militaires de manière à ce qu'ils détestent l'Occident et combattent aux côtés de la Russie contre les pays de l'OTAN¹⁷ ». En plus des « camps dits patriotiques et des académies de cadet » partout en Russie et au Bélarus¹⁸, on compte quelque 1,6 million d'enfants ukrainiens dans les territoires occupés¹⁹, où « les écoles [...] ont été converties en camps d'entraînement militaire où le combat est enseigné tous les jours²⁰ ». Les enfants apprennent également – sous l'occupation – à divulguer des renseignements sur leur propre famille et sur leurs voisins²¹. Selon M. Kuleba, « [v]isiblement, l'intention » de la Russie derrière ce second objectif stratégique est « de pousser les jeunes Ukrainiennes à devenir mères de soldats²² ». Dans les territoires occupés, elles sont « contraintes d'accoucher le plus tôt possible pour que leurs enfants puissent être assimilés au système russe ». C'est pourquoi M. Kuleba décrit cet objectif comme « une arme démographique destinée à compenser les pertes sur le champ de bataille et à servir la stratégie impériale de la Russie à long terme²³ ».

14 FAAE, [Témoignages](#), 25 novembre 2025, 1145 (Caitlin Howarth).

15 FAAE, [Témoignages](#), 25 novembre 2025, 1105 (Mykola Kuleba, chef de la direction, Save Ukraine).

16 *Ibid.*

17 *Ibid.*

18 *Ibid.*

19 FAAE, [Témoignages](#), 25 novembre 2025, 1120 (Caitlin Howarth).

20 FAAE, [Témoignages](#), 25 novembre 2025, 1105 (Mykola Kuleba).

21 FAAE, [Témoignages](#), 25 novembre 2025, 1130 (Caitlin Howarth).

22 FAAE, [Témoignages](#), 25 novembre 2025, 1105 (Mykola Kuleba).

23 *Ibid.*



Caitlin Howarth, directrice de l'analyse des conflits au Yale School of Public Health's Humanitarian Research Lab, a elle aussi mentionné lors de son témoignage que les actes de la Russie reflètent « un programme à grande échelle, organisé par l'État », « financé, facilité et publiquement avalisé par le gouvernement russe, y compris au plus haut niveau par le président Vladimir Poutine²⁴ ». En mars 2023, la Cour pénale internationale a délivré des mandats d'arrêt à l'encontre du président Poutine et de la commissaire aux droits de l'enfant de la Russie, Maria Lvova-Belova, pour crimes de guerre en lien avec les déportations et les transferts illégaux des enfants ukrainiens²⁵. En mars 2026, la Commission d'enquête internationale indépendante sur l'Ukraine établie par les Nations Unies a présenté ses plus récentes constatations, qui l'ont menée à conclure que ces actes constituent également des crimes contre l'humanité²⁶.

La conclusion du laboratoire de recherche humanitaire de Yale selon laquelle la situation constitue un « programme systématique visant l'effacement de l'identité et le transfert illégal d'enfants » s'appuie sur des recherches qui, selon Mme Howarth, sont à l'origine de l'utilisation « d'enquêtes de sources ouvertes et d'imagerie satellite pour surveiller et documenter les crimes de guerre et les violations graves des droits de la personne²⁷ ». Les conclusions du laboratoire de recherche « sont conservées selon les normes en matière de preuve et sont produites dans le cadre de protocoles rigoureux sur les responsabilités à l'égard des données²⁸ ». Au moyen de ces méthodes, le laboratoire de recherche a identifié 314 cas individuels d'adoption illégale et recensé « 210 installations impliquées dans la rééducation et la militarisation d'enfants ukrainiens²⁹ ». Selon Mme Howarth, ces installations « se trouvent dans 56 régions de la Russie et de

24 FAAE, *Témoignages*, 25 novembre 2025, 1110 (Caitlin Howarth).

25 Cour pénale internationale, *Situation en Ukraine : les juges de la CPI délivrent des mandats d'arrêt contre Vladimir Vladimirovitch Poutine et Maria Alekseïevna Lvova-Belova*, communiqué, 17 mars 2023.

26 Les conclusions de la Commission s'appuient sur des « preuves de la déportation et du transfert d'un total de 1 205 enfants de cinq oblasts en Ukraine, vérifiées par la Commission ». De ces cas, 80 % des enfants n'ont pas encore été rapatriés. Étant donné que les autorités russes ont également maintenu les enfants ukrainiens dans un environnement coercitif et fait obstacle à leur retour, notamment en les plaçant à long terme dans des familles ou des établissements de la Fédération de Russie, la Commission a en outre conclu que « les autorités russes se sont rendues coupables du crime contre l'humanité que constitue la disparition forcée des enfants déportés ou transférés de l'Ukraine, et du crime de guerre que constitue le retard injustifié dans leur rapatriement [TRADUCTION] ». Voir *Report of the Independent International Commission of Inquiry on Ukraine*, Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, 61^e session, A/HRC/61/61, 9 mars 2026, version préliminaire non révisée [EN ANGLAIS].

27 FAAE, *Témoignages*, 25 novembre 2025, 1110 (Caitlin Howarth).

28 *Ibid.*

29 *Ibid.*

l'Ukraine occupée par la Russie, ainsi qu'à 13 endroits au Bélarus³⁰ ». De plus, les images satellites que le laboratoire de recherche a analysées « révèlent la mise en place de nouvelles installations destinées à [...] accueillir davantage [d'enfants]³¹ ».

La Coalition internationale pour le rapatriement des enfants ukrainiens

Le Canada et la Norvège jouent des rôles de premier plan dans ce que l'on appelle la « dimension humaine » du plan de paix en 10 points de l'Ukraine, présenté en novembre 2022. Ce point porte sur le retour des prisonniers de guerre ukrainiens, des civils détenus et des enfants kidnappés³². En novembre 2024, de concert avec la Norvège et l'Ukraine, le Canada a coprésidé une Conférence ministérielle sur ces questions, qui a réuni des représentants de plus de 70 pays et organisations internationales. Les discussions ont porté sur des questions aussi concrètes que les stratégies pour accroître l'échange de renseignements sur les lieux, l'état de santé et le statut juridique des prisonniers de guerre, des civils illégalement détenus et des enfants enlevés³³.

Dans le cadre de ce thème de travail plus large, le gouvernement du Canada préside aussi, avec le gouvernement de l'Ukraine, la Coalition internationale pour le rapatriement des enfants ukrainiens, lancée en février 2024. Cette coalition vise à « assurer la coordination des efforts conjoints, le partage de l'information, l'alignement des capacités et la sensibilisation à l'échelle internationale en vue de ramener les enfants ukrainiens chez eux et de les réunir avec leurs proches et leurs communautés³⁴ ». Elle compte maintenant 46 pays et organisations internationales participants³⁵.

En novembre 2025, des représentants de la Coalition internationale ont publié une déclaration conjointe dans laquelle ils se disent préoccupés par « le manque persistant de transparence totale et par l'absence d'informations complètes³⁶ » de la part de la

30 *Ibid.*

31 *Ibid.*

32 FAAE, *Témoignages*, 18 novembre 2025, 1230 (S.E. Jocelyn Kinnear).

33 Affaires mondiales Canada, *Le Canada conclut la Conférence ministérielle sur la dimension humaine de la formule de paix en 10 points de l'Ukraine*, communiqué, 1^{er} novembre 2024.

34 Premier ministre du Canada, *Déclaration commune des coprésidents de la réunion de haut niveau de la Coalition internationale pour le rapatriement des enfants ukrainiens*, 23 septembre 2025.

35 Bring Kids Back, *International Coalition for the Return of Ukrainian Children* [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

36 Affaires mondiales Canada, *Déclaration commune de la Coalition internationale pour le rapatriement des enfants ukrainiens à l'approche de la Journée mondiale de l'enfance des Nations Unies*, Déclaration, 18 novembre 2025.



Russie. Ils y soulignent que la Russie « doit respecter ses obligations en vertu du droit international humanitaire et permettre l'accès à des mécanismes internationaux indépendants, y compris à des pays tiers auxquels les parties font confiance, afin de fournir une assistance et des services de soutien aux enfants ukrainiens en Russie³⁷ ». En tant que coprésidents de la Coalition, le Canada et l'Ukraine demandent :

- à la Fédération de Russie de communiquer immédiatement des informations détaillées sur tous les enfants ukrainiens sous son contrôle et d'accorder immédiatement l'accès aux mécanismes internationaux à tous les endroits où des enfants ukrainiens sont détenus;
- le soutien et le renforcement de mécanismes internationaux efficaces pour localiser, identifier et rapatrier les enfants enlevés;
- la reconnaissance de la responsabilité de toutes les personnes et institutions impliquées dans la déportation illégale et le transfert forcé d'enfants ukrainiens, conformément au droit international; et
- l'appui à la réadaptation et à l'aide psychosociale pour les enfants qui sont rentrés chez eux, ainsi que pour leurs proches³⁸.

En prenant ces mesures, les coprésidents ont mis l'accent sur la nécessité d'« intensifi[er] [l]es efforts diplomatiques » et d'exercer des pressions politiques³⁹. Dans un discours d'ouverture prononcé à Ottawa en mars 2026, la ministre des Affaires étrangères du Canada, l'honorable Anita Anand, a réitéré la nécessité d'assurer le rapatriement en toute sécurité des enfants ukrainiens et a déclaré que le Canada doit faire tout ce qu'il peut pour mobiliser le soutien international à cet égard. La ministre s'est engagée à présider une conférence internationale plus tard en 2026 sur le sujet⁴⁰.

Les outils nécessaires pour assurer la protection et la reddition de comptes

Les efforts du gouvernement canadien se concentrent sur les fonctions diplomatiques décrites plus haut, mais le Canada apporte également un soutien direct. En effet, le

37 *Ibid.*

38 *Ibid.*

39 *Ibid.*

40 CPAC, [Conf. d'Ottawa sur la défense et la sécurité : discours de la ministre Anand – 4 mars 2026](#), 06:54 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

Canada finance entre autres le « renseignement de source ouverte axé sur l'intelligence artificielle pour repérer et identifier les victimes » ainsi que pour appuyer « la réinsertion et la réadaptation des enfants qui reviennent au pays⁴¹ ». Le gouvernement canadien a aidé l'organisme de M. Kuleba, Save Ukraine, à « retracer plus de 4 000 dispositifs appartenant à des enfants déplacés de force, établir 800 profils détaillés et contribuer directement au sauvetage de 200 d'entre eux⁴² ».

Ces efforts, qui sont menés par l'intermédiaire de ce qui est devenu un « chemin de fer clandestin » et qui comprennent l'initiative du président ukrainien Bring Kids Back, sont nécessaires puisqu'« il n'existe aucun mécanisme international officiel permettant de secourir ces enfants⁴³ ». Comme l'a expliqué Caitlin Howarth, il n'y a actuellement pas de registre centralisé que les partenaires humanitaires et les organismes d'application de la loi à l'échelle internationale peuvent alimenter et consulter. Elle a qualifié un tel registre d'« essentiel⁴⁴ ». Mme Howarth a parlé d'un mécanisme en place, le système commun d'Europol, qui sert de centre d'échange d'information pour les organismes internationaux d'application de la loi, doté d'outils et de protocole reconnus. Parallèlement, elle a fait référence aux complexités techniques posées par l'établissement d'un registre. Ce qu'il faut, selon elle, c'est « obtenir des conseils de ceux qui comprennent comment monter des dossiers de personnes disparues à l'échelle internationale pour faire le suivi et le repérage pour les années à venir, parce que c'est exactement ce que nous recherchons⁴⁵ ».

La responsabilité est également essentielle. L'ambassadeur Plakhotniuk a souligné le travail des équipes d'enquête nationale de l'Ukraine et insisté sur la nécessité de recueillir des preuves qui peuvent être présentées à la Cour pénale internationale, afin que les responsables soient traduits en justice⁴⁶. La représentante d'Affaires mondiales Canada a reconnu l'importance des normes en matière de preuve et indiqué que le Canada a fourni des fonds et du personnel pour appuyer les enquêtes sur les crimes de guerre, la violence sexuelle et les crimes contre les enfants. Le Canada collabore

41 FAAE, *Témoignages*, 18 novembre 2025, 1205 (S.E. Jocelyn Kinnear).

42 FAAE, *Témoignages*, 25 novembre 2025, 1105 (Mykola Kuleba).

43 *Ibid.*

44 FAAE, *Témoignages*, 25 novembre 2025, 1120 (Caitlin Howarth).

45 *Ibid.*, 1155.

46 FAAE, *Témoignages*, 18 novembre 2025, 1120 et 1150 (S.E. Andrii Plakhotniuk).



également dans le cadre de mécanismes internationaux, dont l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)⁴⁷.

Néanmoins, Caitlin Howarth a insisté sur le fait que, pour atteindre une paix durable, il faudra les « données nécessaires aux négociations [–] qui établissent irréfutablement l'identité des enfants ainsi que le lieu et les responsables de leur enlèvement⁴⁸ ». Elle a toutefois ajouté que :

La Russie restreint rapidement l'accès à ces informations, en supprimant les avis d'adoption et les traces numériques essentielles pour localiser les enfants qui ont été enlevés. L'Ukraine a besoin de partenaires d'enquête capables de naviguer avec expertise dans l'espace informationnel de plus en plus restreint sans exposer les sources ni compromettre les opérations délicates en cours. Il est essentiel de financer ces initiatives visant à identifier les enfants et à les ramener chez eux⁴⁹.

Afin de poursuivre ces efforts, y compris une étude majeure pour déterminer le nombre total d'enfants ukrainiens ayant été enlevés, Mme Howarth a indiqué que le laboratoire de recherche humanitaire de Yale aurait besoin de soutien pour compenser les réductions du financement mondial. Autrement, a-t-elle prévenu, l'organisation serait bientôt privée d'appui⁵⁰.

CONCLUSION : UNE PAIX JUSTE ET DURABLE POUR L'UKRAINE

Lorsque le Comité a entendu les témoins dans le cadre de cette étude, les paramètres des négociations de paix dirigées par les États-Unis concernant la Russie et l'Ukraine commençaient tout juste à prendre forme. Le Comité a largement concentré son étude sur les enfants ukrainiens, mais il est conscient des principes clés qui ont l'appui des Partenaires de l'Ukraine, par l'intermédiaire de la Coalition des volontaires, dans la poursuite d'une paix juste et durable en Ukraine⁵¹. La plus grande partie des reportages

47 FAAE, *Témoignages*, 18 novembre 2025, 1245 (S.E. Jocelyn Kinnear). Pour obtenir des renseignements supplémentaires, voir Veronika Bilkova, Cecillie Hellestveit et Elīna Šteinerte, *Report on Humanitarian and Human Rights Law, War Crimes and Crimes Against Humanity, Related to the Forcible Transfer and/or Deportation of Ukrainian Children to the Russian Federation*, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, ODIHR.GAL/37/23/Rev.1/Corr.1, 4 mai 2023 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

48 FAAE, *Témoignages*, 25 novembre 2025, 1110 (Caitlin Howarth).

49 *Ibid.*

50 *Ibid.*, 1115.

51 Voir Premier ministre du Canada, *Le premier ministre Carney participe à une réunion virtuelle en appui à l'Ukraine*, 24 février 2026; et Premier ministre du Canada, *Déclaration de Paris – Des garanties de sécurité robustes pour une paix solide et durable*, 6 janvier 2026.

sur ces négociations a porté sur le contrôle territorial et les garanties de sécurité. Certes, ces questions doivent être abordées, mais le Comité est d'avis qu'il est important de conclure le présent rapport en reconnaissant l'importance de la dimension humaine de la guerre. Comme l'a souligné Caitlin Howarth, « si les enfants ukrainiens n'avaient pas d'importance, la Russie ne serait pas aussi déterminée à essayer d'écarter cette question⁵² ». Le Comité garde également à l'esprit l'observation de Mykola Kuleba, à savoir qu'il n'est pas dans l'intérêt de la Russie de rapatrier les enfants ukrainiens « parce que chacun peut témoigner des crimes de guerre – chacun⁵³ ». Par conséquent, seules les pressions constantes sont susceptibles de rapatrier ces enfants.

Ces efforts font partie intégrante d'un appui plus large du Canada à l'Ukraine, qui comprend plus de 25,5 milliards de dollars sous forme d'aide humanitaire, militaire, financière, à l'immigration, à la relance, et à la reconstruction depuis 2022⁵⁴, faisant du Canada l'un des principaux pays donateurs⁵⁵. Outre la constance du soutien du Canada, l'ambassadeur Plakhotniuk a également décrit des cas où le Canada a fait preuve d'un leadership lors de moments déterminants de la guerre, notamment par sa contribution financière⁵⁶. Néanmoins, les témoignages ont souligné que l'Ukraine nécessite toujours des capacités militaires critiques, d'une part, et qu'elle cherche de plus en plus à établir des partenariats pour appuyer sa défense sur des assises plus durables, notamment grâce à des initiatives visant la production « avec l'Ukraine et en Ukraine⁵⁷ », d'autre part. C'est pour cette raison que le Congrès des Ukrainiens Canadiens a recommandé non seulement que le Canada intensifie son aide militaire à l'Ukraine, mais également qu'il « augment[e] la production conjointe⁵⁸ ». Enfin, bien que le Canada et ses

52 FAAE, *Témoignages*, 25 novembre 2025, 1140 (Caitlin Howarth).

53 FAAE, *Témoignages*, 25 novembre 2025, 1145 (Mykola Kuleba).

54 Affaires mondiales Canada, *Déclaration visant à marquer les quatre ans écoulés depuis le début de l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie*, 24 février 2026.

55 Le Canada est le quatrième pays donateur à l'Ukraine en termes de montant total des aides militaires, financières et humanitaires, et le dixième lorsque ces aides sont mesurées en proportion du produit national brut du pays donateur. Voir Institut Kiel, *Ukraine Support Tracker: A database of military, financial and humanitarian aid to Ukraine*, mis à jour le 11 février 2026 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

56 FAAE, *Témoignages*, 18 novembre 2025, 1105 (S.E. Andrii Plakhotniuk).

57 *Ibid.*, 1110. Le « modèle danois » repose sur le financement direct d'armes et d'équipement militaire de l'industrie de la défense de l'Ukraine, *Results of the 'Danish Model' of support for Ukraine's defense industry in 2024: The Armed Forces of Ukraine received weapons valued at nearly €538 million*, 9 janvier 2025 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT]. Pour en savoir plus sur la transition de l'aide militaire fondée sur les stocks à une aide fondée sur l'approvisionnement, voir Christoph Trebesch et Taro Nishikawa, *Europe Steps Up: Ukraine Support After Four Years of War*, exposé de politique Kiel, n° 203, Kiel Institute for the World Economy, février 2026, p. 10 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

58 FAAE, *Témoignages*, 25 novembre 2025, 1210 (Ihor Michalchyshyn, directeur général et administrateur exécutif, Congrès des Ukrainiens Canadiens).



partenaires aient mis en place de vastes régimes de sanctions⁵⁹, la Russie a adapté son économie, même si elle est mise à rude épreuve, et cherche continuellement des moyens de contourner ces mesures et d’y échapper, notamment au moyen de sa flotte de navires-citernes fantômes et de ses navires de marchandises. Les sanctions qui ciblent efficacement le secteur énergétique de la Russie sont essentielles, comme l’a fait remarquer le Congrès des Ukrainiens Canadiens, puisque c’est ce secteur qui sert à financer la « machine de guerre⁶⁰ » russe.

De façon plus générale, on a fait comprendre au Comité que le président russe Vladimir Poutine « mettra fin à la guerre quand il n’aura plus l’illusion d’une victoire finale sur le champ de bataille et quand le prix à payer pour poursuivre la guerre dépassera le prix à payer pour l’arrêter⁶¹ ». L’ambassadeur de l’Ukraine a insisté sur le fait que les dirigeants de la Russie pensent « avoir encore du temps et pouvoir utiliser ce temps pour se trouver dans une position plus forte lorsque les vraies négociations commenceront⁶² ». Seule « une Ukraine forte », pour reprendre les mots de l’ambassadeur, sur tous les plans – institutionnel, financier et militaire – peut empêcher que cela se produise⁶³.

Recommandation 1

Que le gouvernement du Canada, en s’appuyant sur le renouvellement de son engagement relatif à l’opération UNIFIER, continue de fournir un appui à multiples facettes à l’Ukraine pour sa défense, sa sécurité à long terme, sa démocratisation et sa reconstruction, et que le Canada maintienne un régime de sanctions robuste à l’encontre de la Russie et collabore de près avec ses partenaires pour contrer le contournement des sanctions par la Russie.

Recommandation 2

Que le gouvernement du Canada continue d’utiliser tous les outils diplomatiques à sa disposition pour appuyer les efforts destinés à assurer le rapatriement immédiat, inconditionnel et en toute sécurité de tous les enfants ukrainiens sous contrôle russe à leurs familles et à leurs communautés.

59 Gouvernement du Canada, *Sanctions – Invasion russe de l’Ukraine*.

60 FAAE, *Témoignages*, 25 novembre 2025, 1210 (Ihor Michalchyshyn).

61 FAAE, *Témoignages*, 18 novembre 2025, 1110 (S.E. Andrii Plakhotniuk).

62 *Ibid.*, [1150](#).

63 *Ibid.*

Recommandation 3

Que le gouvernement du Canada maintienne son rôle de leadership au sein de la Coalition internationale pour le rapatriement des enfants ukrainiens.

Recommandation 4

Que le gouvernement du Canada finance des programmes, des initiatives de recherche et des organisations de confiance dont la mission est de retrouver, localiser, secourir, réintégrer et réhabiliter les enfants ukrainiens ayant été déplacés de force, déportés illégalement, transférés ou enlevés par le gouvernement de la Russie, ainsi que des mécanismes internationaux de reddition de comptes.

Recommandation 5

Que le gouvernement du Canada exerce son influence diplomatique pour demander que le rapatriement en toute sécurité de tous les enfants ukrainiens à leurs familles et à leurs communautés soit une condition fondamentale de tout règlement négocié de la guerre.

ANNEXE A : LISTE DES TÉMOINS

Le tableau ci-dessous présente les témoins qui ont comparu devant le Comité lors des réunions se rapportant au présent rapport. Les transcriptions de toutes les séances publiques reliées à ce rapport sont affichées sur la [page Web du Comité sur cette étude](#).

Organismes et individus	Date	Réunion
Ambassade de l'Ukraine S.E. Andrii Plakhotniuk, ambassadeur de l'Ukraine au Canada	2025/11/18	13
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement S.E. Jocelyn Kinnear, directrice générale, Équipe spéciale sur l'Ukraine Eric Laporte, directeur général par intérim, Direction générale de la politique de sécurité internationale et des affaires stratégiques	2025/11/18	13
Congrès des Ukrainiens Canadiens Ihor Michalchyshyn, directeur général et administrateur exécutif Orest Zakydalsky, conseiller principal des politiques	2025/11/25	15
Save Ukraine Mykola Kuleba, chef de la direction	2025/11/25	15
Yale School of Public Health Humanitarian Research Lab Caitlin Howarth, directrice de l'analyse des conflits	2025/11/25	15

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

Un exemplaire des *procès-verbaux* pertinents ([réunions nos 13, 15, 28](#)) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,
L'hon. Ahmed Hussen, C.P., député

